

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 1 avril 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_020

OBJET : VOTE AFFECTATION DES RÉSULTATS CONSTATÉS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL

Le 1 avril 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **26 mars 2025**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Christelle BAUDRAIS donne procuration à Mme Isabelle TARIS, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Christian BAGATE, Mme Seynabou GUEYE donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le résultat constaté lors du Compte Administratif 2024 doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du Budget 2025.

Après constatation du résultat de fonctionnement au Compte Administratif, l'assemblée délibérante peut l'affecter tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement. Il doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section investissement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales, article L2311-5

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1^{er} janvier 2024

VU le Compte Administratif 2024 et le compte de gestion 2024 approuvé précédemment

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture du Budget Principal se présente comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice	excédent :	4 543 723,48 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :	9 722 809,60 €
(Délibération affectation N°3 DU 25-03-2021)	déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	14 266 533,08 €
(A2)	déficit :	

Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	
	déficit :	-4 515 291,03 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	
(Délibération affectation N° 3 DU 25-03-2021)	déficit :	-2 701 146,48 €
Résultat comptable cumulé	R 001 excédent :	
	D 001 déficit :	-7 216 437,51 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		4 539 860,58 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		6 100 185,24 €
Solde des restes à réaliser :		1 560 324,66 €
(B) Besoin (-) réel de financement		-5 656 112,85 €
Excédent (+) réel de financement		0,00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	-5 656 112,85 €
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)	

SOUS TOTAL R 1068	-5 656 112,85 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1).....	8 610 420,23 €

TOTAL (A1)	8 610 420,23 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur	
(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	0,00 €

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent Reporté 8 610 420,23 €	D001 : Solde d'exécution N-1 7 216 437,51 €	R001 solde d'exécution N-1 0,00 € R1068 : excédent de fonctionnement : 5 656 112,85 €

DÉCIDE

Article 1 : D'affecter et de reprendre les résultats 2024 pour le budget principal de la façon suivante :

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent Reporté 8 610 420,23 €	D001 : Solde d'exécution N-1 7 216 437,51 €	R001 solde d'exécution N-1 0,00 € R1068 : excédent de fonctionnement : 5 656 112,85 €

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	28	
Contre	7	M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Fait et délibéré le 1 avril 2025

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Marc CHAUVET

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH